

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 57 - 2023 relative à la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement

Vu l'article L713-1 1° du code de l'éducation,

Vu l'avis favorable du comité social d'administration en date du 28 novembre 2023,

Vu l'avis du conseil académique en date du 12 décembre 2023,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement.

Membres ayant voix délibérative

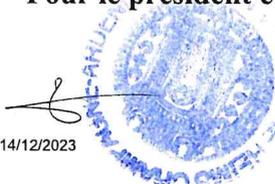
Membres en exercice	36	Membres présents	20
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	28	Pour	26	Contre	0	Abstentions	2
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



le 14/12/2023

Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Note création Institut

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/12/2023

Document mis en ligne le : 20/12/2023